



Mémoire présenté par la Société rimouskoise du patrimoine
dans le cadre de la *Consultation publique sur l'avenir de la
cathédrale de Rimouski.*

3 juin 2017

Société rimouskoise du patrimoine
22, rue Sainte-Marie, bur. C-102
Rimouski (Québec) G5L 4E2



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Présentation de l'organisme..... | 4 |
| Processus de citation et de classement démystifiés | 5 |
| Dimension patrimoniale de l'édifice..... | 7 |
| Valeur patrimonial..... | 7 |
| Usages de l'édifice..... | 9 |
| Usages possibles..... | 9 |
| Vision à long terme..... | 9 |
| Concepts..... | 10 |
| Lieu de culture..... | 11 |
| Situation actuelle..... | 12 |
| Urgence d'agir..... | 12 |
| Bâtiment..... | 12 |
| Œuvres..... | 12 |
| Financement..... | 14 |
| État de la situation : carnet de santé..... | 14 |
| Pérennité..... | 14 |
| Conclusion..... | 16 |
| Bibliographie..... | 17 |

Présentation de l'organisme

La Société rimouskoise du patrimoine (SRP) est un organisme à but non lucratif né de la fusion, en 2004, de la Société Joseph-Gauvreau pour le patrimoine et du Comité du patrimoine de la Maison Lamontagne.

Notre organisme a pour mission de générer l'appropriation collective du patrimoine et la participation citoyenne, afin de contribuer au sentiment d'appartenance au milieu et à l'amélioration de la qualité de vie à Rimouski.

Afin de mener à bien notre mission, nous produisons des outils de sensibilisation, développons des circuits patrimoniaux, réalisons l'inventaire du patrimoine bâti de Rimouski, organisons des conférences thématiques, gérons le Site historique de la Maison Lamontagne, le tout en plus d'offrir à la population un service-conseil.

C'est en tant que spécialiste du patrimoine rimouskois que nous déposons ce mémoire dans le cadre de la *Consultation publique sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski*. Nous tenons également à réitérer un de nos mandants, celui de service-conseil offert gratuitement aux personnes désirant réaliser des travaux de rénovation ou de restauration d'un bâtiment patrimonial. Ce faisant, nous avons offert et nous serons toujours disposés à offrir ce service à toute personne ou tout groupe qui sera chargé d'élaborer un projet pour la cathédrale et nécessitant un avis professionnel sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Processus de citation et de classement démystifiés

Tout d'abord, il semble essentiel de distinguer certaines notions fréquemment mentionnées dans les médias concernant la cathédrale Saint-Germain de Rimouski. Voici donc la définition des différents termes qui concernent la situation patrimoniale de la cathédrale et qui, nous l'espérons, aideront à mieux comprendre la situation :

| | Citation¹ | Cote² | Classement³ |
|--------------------------|---|--|--|
| Niveau | Municipalité | Conseil du patrimoine religieux du Québec | Gouvernement du Québec |
| | Site du patrimoine | Hiérarchisation régionale (cote) dans l'Inventaire des lieux de culte du Québec | Décision du ministre de la Culture et des Communications du Québec avec l'avis du Conseil du patrimoine culturel |
| Financement | À la discrétion de la municipalité. | Les cotes (A), (B) et (C) donnent accès à l'aide financière pour la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux. Les cotes (D) et (E) n'ont accès à aucun financement ⁴ | Possibilité d'aide à la restauration |
| Statuts possibles | Citation ou site du patrimoine | Octroie d'une cote de A à E | Classement |
| Cathédrale | Située dans un Site du patrimoine, secteur institutionnel au centre-ville | Cote <i>Moyenne</i> (D) | Aucun classement |

Sur la base de ce tableau, les éléments suivants nous semblent importants à préciser :

¹ Ville de Rimouski, « Urbanisme, permis et certificats », ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/permis/sitespatrimoniaux.html?iddoc=423476.

² Inventaire des lieux de culte du Québec, « Méthodologie-L'Inventaire », lieuxdeculte.qc.ca/methodo_inventaire.php.

³ Culture et Communications du Québec, « Classement d'un bien patrimonial », mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5081.

⁴ Conseil du patrimoine religieux du Québec, « Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux », <http://patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/restauration-du-patrimoine-culturel-a-caractere-religieux>.

► Citation

- Niveau : municipal
- Le bâtiment s'intègre dans un site du patrimoine de la Ville de Rimouski, mais n'est pas cité pour lui-même. Il s'agit d'une protection relevant du niveau municipal. Les bâtiments se trouvant dans un site du patrimoine ne bénéficient d'aucun financement relié à cette citation.

► Cote Moyenne (D)

- Niveau : provincial
- La cathédrale n'a donc pas accès à l'aide financière pour la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux, réservée aux bâtiments ayant une cote *incontournable* (A), *exceptionnelle* (B) ou *supérieure* (C).

► Classement

- Niveau : provincial
- La demande de classement de la cathédrale déposée par la Fabrique de Saint-Germain-de-Rimouski a fait l'objet d'une analyse par le ministre de la Culture et des Communications et a été refusée à l'automne 2016.

Malgré le refus de classement de la cathédrale et l'attribution de la cote *moyenne* (D), la Société rimouskoise du patrimoine réitère l'importance de cet édifice et de sa valeur patrimoniale. Selon la SRP, les évaluations du Conseil du patrimoine religieux du Québec du ministre de la Culture et des Communications ont été faites sur la base d'une définition étroite et dépassée, donc discutable, de la notion de patrimoine. Cette conception valorise la conservation des biens dans leur état originel plutôt que la mise en valeur de leur historicité. En effet, tout bâtiment a une histoire qui lui est propre et son évolution dans le temps fait partie intégrante de sa valeur patrimoniale et doit donc être prise en compte dans une évaluation.

Il existe également une désignation possible, celui de lieu historique national du Canada, sous l'autorité de la Commission des lieux et monument historiques du Canada⁵. Il pourrait être intéressant d'explorer cette avenue.

⁵ Parcs Canada, « Histoire et culture », pc.gc.ca/fr/culture/rcplp-crhp/intro.

Dimension patrimoniale de l'édifice

Valeur patrimoniale

La Société rimouskoise du patrimoine est d'avis que la cathédrale représente beaucoup plus qu'un simple bâtiment⁶. Fermée depuis novembre 2014, elle est au cœur même de la ville et constitue un point névralgique de la trame urbaine rimouskoise. Elle est, avec le fleuve, le repère visuel de la ville, un symbole identitaire qui a été le lieu de nombreux événements marquant l'histoire de la communauté.

En un premier temps, ce monument présente un fort intérêt patrimonial pour sa valeur historique⁷. L'église est érigée de 1854 à 1862, alors que Rimouski n'est pas encore le chef-lieu de la région. L'église d'envergure est bâtie dans l'espoir d'accueillir le siège épiscopal. L'érection du diocèse en 1867, le développement d'un noyau d'institutions d'enseignement autour de celui-ci (petit et grand séminaires, collège industriel) et l'augmentation de la population consacrent Rimouski comme le chef-lieu de la région. Ayant servi de mur contre la propagation du Grand Feu de 1950, la cathédrale, un des rares édifices de pierre à Rimouski, est aujourd'hui le symbole d'une époque et l'un des plus vieux bâtiments du centre-ville.

Par ailleurs, la valeur architecturale de la cathédrale repose sur son édification et son évolution au fil du temps. Plusieurs architectes ont travaillé à la conception, à la construction ou à la restauration de la cathédrale, dont Victor Bourgeau, qui a conçu plus de deux cents bâtiments, tel l'Hôtel-Dieu de Montréal, et Firmin Lepage, architecte rimouskois reconnu. En 1967, Lepage intervient sur l'église de style néo-gothique en effectuant d'importants travaux pour libérer le sanctuaire des ajouts de style néo-baroque datant de 1909 (clôture du chœur, dais monumental, maître-autel, trône épiscopal et stalles). Des travaux complémentaires particulièrement avant-gardistes pour la région sont entrepris. La cathédrale devient alors le témoin architectural du renouveau liturgique amené par Vatican II. Le travail des deux concepteurs contribue à faire de cet édifice un lieu important que les Rimouskois se doivent de préserver et de sauvegarder. Il contribue à souligner l'unicité de ce lieu.

Enfin, mentionnons la valeur artistique et esthétique des éléments du décor de la cathédrale. On y retrouve des œuvres d'art et des vitraux qui participent à l'organisation intérieure de cet édifice. Le

⁶ Ce texte est issu d'un avis émis par la Société rimouskoise du patrimoine intitulé *La cathédrale Saint-Germain de Rimouski : un patrimoine incontournable*, daté du mois de mai 2017.

⁷ Ces informations sont, en partie, extraites de la demande de classement rendue publique par la Fabrique dans le cadre de la *Consultation publique sur l'avenir de la cathédrale*, dioceserimouski.com/consultation/index.html.

tableau de saint Germain d'Auxerre datant de 1740 se trouve dans le chœur de la cathédrale, alors que trois vitraux signés par la maison Henri Perdriau et John Patrick O'Shea de Montréal ornent trois baies situées dans la nef. S'ajoute à cela le mobilier liturgique contemporain conçu en 1967 par Firmin Lepage. L'orgue Casavant, trônant aujourd'hui dans l'abside, date de 1921. Il est démonté et rénové une première fois à la suite des travaux de 1967 et est déplacé de la tribune vers son emplacement actuel. C'est en 1979 que la maison Guilbault-Therrien effectue la réharmonisation nécessaire à sa nouvelle localisation.

Considérant que la cathédrale est une pièce maîtresse de notre patrimoine architectural qui est au cœur des préoccupations des citoyens, la Société rimouskoise du patrimoine réitère l'importance de sauvegarder, de restaurer et de mettre en valeur ce monument phare de Rimouski. La cathédrale est un élément incontournable du centre-ville qui participe à la mémoire collective de par :

- ▶ Sa valeur historique;
- ▶ Sa valeur architecturale;
- ▶ Sa valeur artistique et esthétique.

Ce faisant, il importe d'insister aussi bien sur l'intérêt patrimonial de l'intérieur que sur celui de l'extérieur de la cathédrale.

Usage de l'édifice

Usages possibles

Une fois la valeur patrimoniale du bâtiment clairement établie, il va de soi pour la Société rimouskoise du patrimoine que la démolition de la cathédrale est inacceptable. Cela étant dit, trois types usages peuvent être envisagés pour assurer la préservation et la mise en valeur patrimoniale du bâtiment :

- ▶ Usage culturel;
- ▶ Usage mixte : culturel et laïque;
- ▶ Usage laïque.

Considérant ces usages, la SRP insiste sur l'importance pour que tout projet retenu ait comme principaux objectifs de préserver l'intégrité du bâtiment et d'assurer la pérennité de la cathédrale en tant qu'édifice patrimonial.

Vision à long terme

En théorie, le moyen qui semblerait le plus évident pour préserver et mettre en valeur le caractère patrimonial de la cathédrale Saint-Germain de Rimouski serait de conserver son usage initial, soit l'usage culturel. Toutefois, cette option implique de trouver du financement à court terme pour la restauration du bâtiment, mais également d'assurer à long terme son entretien. Dans l'état actuel des choses, la Société rimouskoise du patrimoine estime que cette option soulève des interrogations relativement à la pérennité de la cathédrale en plus d'apporter d'autres questionnements. Dans quelques années, la population risque en effet de se retrouver à nouveau avec un bâtiment à l'avenir incertain. Nous avons des inquiétudes concernant la démonstration concrète de la viabilité à long terme de la stratégie de financement visant la réouverture de la cathédrale comme lieu de culte.

Faute d'une démonstration convaincante de la viabilité à long terme d'un projet de préservation du lieu de culte, la Société rimouskoise du patrimoine considère donc que deux autres usages sont possibles. En ce sens, afin d'assurer la pérennité du bâtiment patrimonial qu'est la cathédrale, une cohabitation entre le lieu de culte et une fonction laïque ou un usage uniquement laïque nous semblent les options les plus viables.

Concepts

Afin d'assurer la préservation du bâtiment, il s'avère nécessaire de définir les concepts suivants :

La restauration est une transformation qui

« couvre l'ensemble des interventions techniques et scientifiques fondées sur une méthode ayant pour but de garantir la continuité matérielle d'un édifice ou d'un aménagement à travers le temps⁸. »

Le recyclage est une transformation qui :

« se limite à une "récupération, modernisation, transformation, conversion, réhabilitation" et qui "ne s'embarrasse d'aucune précaution méthodologique"⁹. »

La réanimation :

« Il s'agit de dépasser la restauration, qui s'attache au contenant, pour se concentrer sur le contenu, car "la réanimation a pour fin d'adapter un édifice ou un aménagement aux exigences actuelles, soit en permettant aux anciennes fonctions de se poursuivre, soit par changement d'affectation. " Il s'agit donc de donner un nouveau souffle à l'ancien bâtiment¹⁰. »

Sur la base de ces définitions, la Société rimouskoise du patrimoine est d'avis que tout projet de recyclage de la cathédrale de Rimouski est à exclure, puisqu'il constituerait une forme de négation du caractère patrimonial du bâtiment. C'est pourquoi la SRP est d'avis que la sauvegarde et la mise en valeur de la cathédrale de Rimouski passent par une réanimation du lieu. Comme le mentionne Michel L. Saint-Pierre en parlant de la cathédrale, un tel projet de réanimation « nécessite de trouver

⁸ En citant André Corboz, Alena Prochazka, « L'identité du bâti montréalais à l'aune de la continuité et de l'invention, le rôle fondateur d'André Corboz », *La ville, phénomène de représentation*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 67.

⁹ *Ibid.*, p. 67.

¹⁰ Alexandra Georgescu-Paquin, *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*, Québec, Presses de l'université du Québec, 2014, p. 248.

le juste équilibre entre les contraintes de restauration, qui concernent la conservation, et les exigences de réanimation, qui concernent la modification¹¹. ».

Lieu de culture

Cela étant dit, la Société rimouskoise du patrimoine croit qu'un usage culturel rendu possible par une réanimation est à envisager.

Par définition, une cathédrale est l'église épiscopale d'un diocèse. Aujourd'hui, le diocèse de Rimouski s'étend sur 20 892 km² ¹². En plus de sa fonction religieuse, une cathédrale se veut un lieu de rassemblement de la communauté. Considérant que le territoire couvert par le diocèse dépasse celui la paroisse Saint-Germain et même celui de la ville de Rimouski, et considérant le changement des valeurs et des pratiques religieuses de notre société, il apparaît donc primordial de tenir compte de l'appropriation collective du bâtiment. Dans le but de préserver l'esprit de collectivité relié à l'édifice, le projet devra permettre à la cathédrale de demeurer un lieu de rassemblement accessible à l'ensemble de la société.

En plus d'assurer la pérennité de l'édifice, le jumelage d'un usage cultuel et culturel serait directement en lien avec l'aspect patrimonial du bâtiment, et ce, tout en incitant au regroupement et à l'accès du lieu à la population. En résumé, cette recommandation d'un usage culturel dans une réflexion de réanimation du lieu n'exclut pas la possibilité de conserver une partie du bâtiment dédiée au culte.

Dans cette perspective, la Société rimouskoise du patrimoine considère que le projet qui sera choisi devra :

- ▶ Rendre la cathédrale accessible à la population;
- ▶ Conserver son caractère patrimonial;
- ▶ Assurer la viabilité à long terme du projet;
- ▶ Profiter à l'ensemble de la collectivité.

¹¹ Michel L. Saint-Pierre, « L'apport des travaux de 1967 à l'architecture de la cathédrale Saint-Germain », *La cathédrale de Rimouski : parcours, mémoires, récits*, Rimouski : Les Éditions de l'Estuaire, 2017, p. 177.

¹² Archidiocèse de Rimouski, « Informations sur le diocèse », dioceserimouski.com/consultation/index.html.

Situation actuelle

Urgence d'agir

Puisque le site est fermé depuis novembre 2014, le sentiment d'urgence semble s'être estompé peu à peu. Toutefois, le bâtiment étant inhabité, il faut agir, et ce, très rapidement avant qu'il ne soit plus possible d'assurer le bâtiment ou que celui-ci se détériore à un point tel que sa réanimation ne soit plus une option envisageable et réaliste. La Société rimouskoise du patrimoine insiste donc sur l'importance d'agir rapidement et sur la cohérence qu'il doit y avoir entre l'usage choisi et la pérennité de l'édifice patrimonial qu'est la cathédrale.

Bâtiment

La fermeture de la cathédrale implique que, depuis 2 ans et demi, le lieu est inoccupé, ce qui accélère considérablement la détérioration du bâtiment. En avril 2016, selon les architectes qui ont réalisés le carnet de santé en 2014, les coûts pour restaurer l'intérieur et l'extérieur de la cathédrale, avant les transformations éventuelles, étaient estimés à environ 6,5 millions \$¹³. Avec l'inflation et la détérioration subie depuis ce temps, les coûts pour une remise en état similaire seront certainement plus élevés et il faut prévoir des coûts liés à la mise aux normes pour tout projet de restauration. Cela étant dit, le bâtiment est actuellement inhabité, ce qui fait que tous ces coûts s'accroissent très rapidement. L'infiltration d'eau importante dans la toiture et la maçonnerie entraînent des dégradations extérieures qui se répercutent à l'intérieur et causent des dommages importants. Il y a donc urgence d'agir. La Société rimouskoise du patrimoine recommande d'ailleurs qu'une expertise complète de l'état du bâtiment soit effectuée afin d'agir le plus rapidement possible.

Œuvres

Les incidents de l'hiver 2017 (bris de gicleurs) s'ajoutent encore à la détérioration de l'immeuble et mettent en danger les œuvres conservées à l'intérieur de la cathédrale, œuvres qu'il serait urgent de mettre en lieu sûr. Il s'agit, notamment, de deux tableaux, dont un de saint Germain d'Auxerre

¹³ Mentionné lors de la conférence de presse du 10 avril 2016 du comité Cathédrale 1862.

datant de 1740 et de même que d'un tabernacle de François-Thomas Baillargé, commande de 1833. Il est également important de mentionner la présence d'un orgue Casavant installé en 1921 dans le chœur et déplacé lors des rénovations de 1967.

En conclusion, la Société rimouskoise du patrimoine est d'avis qu'il est urgent d'agir rapidement pour :

- ▶ Effectuer les travaux de restauration au niveau de l'enveloppe du bâtiment;
- ▶ Mettre les œuvres à l'abri;
- ▶ Mettre en valeur l'orgue Casavant.

Financement

État de la situation : carnet de santé

Il est évident que la plus grande contrainte actuelle qui retarde la restauration de la cathédrale est l'absence de sources de financement. Un édifice de cette ampleur, en pierre de surcroît, implique des frais d'entretien élevés. Il faut que les besoins de financement soient basés sur des coûts de restauration réalistes, déterminés par des experts et tenant compte des normes établis par les carnets de santé élaborés selon les normes du ministère de la Culture et des Communications. Ce faisant, les travaux de restauration ne pourront commencer tant qu'il n'y aura pas de décision relative à l'usage de la cathédrale. C'est pourquoi il est urgent que tous les projets soient connus, évalués et rendus publics rapidement.

Ainsi, tout projet, peu importe l'usage qu'il propose doit avoir une vision à long terme permettant la sauvegarde et la mise en valeur de la cathédrale, mais également un plan de financement viable et qui satisfera aux besoins qui vont perdurer dans le temps. Dans l'état actuel des choses, un lieu de culte ne permet pas d'avoir accès à du financement public (ville, gouvernements, etc.). De plus, la cote D octroyée ne donne pas accès à l'aide financière pour la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux. (voir tableau dans la section *Processus de citation et de classement démystifiés*).

Pérennité

En fonction de l'objectif de pérennité et de l'impossibilité de financer un lieu de culte autrement que par les contributions des fidèles ou de mécènes, l'usage uniquement cultuel soulève des interrogations relatives à la viabilité à long terme d'un tel projet. En conservant la cathédrale comme lieu de culte uniquement, le poids financier serait lourd à porter pour le propriétaire : la Fabrique. La Société rimouskoise du patrimoine tient à souligner la valeur patrimoniale de l'église Sacré-Cœur et celle de l'église Saint-Pie-X. Cette dernière est cotée A, soit *Exceptionnelle* par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, ce qui lui donne accès à du financement jusqu'à concurrence de 75 %¹⁴.

¹⁴ Conseil du patrimoine religieux du Québec, « Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux », patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/restauration-du-patrimoine-culturel-a-caractere-religieux.

Considérant ces éléments, il est important d'avoir une vision d'ensemble des actifs immobiliers de la Fabrique. L'approche qui privilégie de conserver la cathédrale comme lieu de culte reporte sur les autres églises la nécessaire réduction des actifs immobiliers et leur conversion à venir. En résumé, si la Fabrique investit pour conserver la cathédrale comme lieu de culte, cela a pour effet de diminuer les fonds disponibles pour l'entretien des autres bâtiments religieux. De plus, le sort du presbytère est intimement lié au sort de la cathédrale. S'il est vendu, il doit faire l'objet d'un projet compatible avec le sort qui sera réservé à la cathédrale.

En ce sens, dans l'état actuel des choses, la Société rimouskoise du patrimoine considère qu'un usage mixte ou culturel est la solution à envisager. Cela permettra de diversifier les possibilités de financement. Un tel projet participerait à la revitalisation du centre-ville de Rimouski tout en assurant la préservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti. Étant donné le parc immobilier limité au centre-ville, tout nouveau projet de construction de bâtiment public devrait envisager la possibilité de réanimation d'un lieu patrimonial existant.

En conclusion, la Société rimouskoise du patrimoine estime que le projet retenu devra inclure un plan de financement démontrant les éléments suivants :

- ▶ Proposer un projet viable à long terme;
- ▶ Assurer la préservation et la mise en valeur de la cathédrale;
- ▶ Inclure la restauration et la réanimation.

Conclusion

Bien que la pratique du culte puisse apparaître comme une bonne façon de contribuer à la préservation du patrimoine religieux qu'est la cathédrale, la Société rimouskoise du patrimoine exprime certaines réserves relatives à la faisabilité de ce projet sur le long terme. Nous voyons positivement la possibilité d'envisager un usage qui ne soit pas exclusivement lié au culte. En ce sens, la population doit agir comme levier afin de mener à bien tout projet pour la cathédrale. Nous prônons donc la pérennité patrimoniale de la cathédrale via un projet qui agira à titre de rassembleur de la communauté et bénéficiera à l'ensemble de la population.

En résumé, les critères d'acceptabilité pour la Société rimouskoise du patrimoine sont les suivants :

- ▶ L'usage doit demeurer public en assurant l'accessibilité à la collectivité;
- ▶ Le caractère patrimonial doit être préservé et doit passer par une réanimation;
- ▶ Le projet de financement doit être concret et viable à long terme;
- ▶ Le projet doit tenir compte de la valeur patrimoniale des autres églises sans les mettre en péril : Sacré-Cœur et Saint-Pie-X;
- ▶ Le sort du presbytère et celui de la cathédrale doivent être analysés conjointement.

Cela exclut :

- ▶ La démolition de la cathédrale;
- ▶ Son recyclage, soit une nouvelle fonction sans tenir compte de la valeur patrimoniale de l'immeuble en utilisant uniquement la structure;
- ▶ Un projet à court terme et n'assurant pas la pérennité de la cathédrale.

Les prochains mois seront cruciaux quant à l'avenir de ce monument signifiant dans le paysage rimouskois. En ce sens, la Société rimouskoise du patrimoine tient à rappeler son mandat de service-conseil à toute personne ou tout groupe qui sera chargé d'élaborer un projet pour la cathédrale et nécessitant un avis professionnel sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Bibliographie

Conseil du patrimoine religieux du Québec, « Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux », patrimoine-religieux.qc.ca/fr/aide-financiere/restauration-du-patrimoine-culturel-a-caractere-religieux.

Consultation publique sur l'avenir de la cathédrale, diocaserimouski.com/consultation/index.html.

GEORGESCU PAQUIN, Alexandra. *Actualiser le patrimoine par l'architecture contemporaine*. Québec : Presses de l'Université de Québec. 2014, 271 p.

Inventaire des lieux de culte du Québec, « Méthodologie-L'Inventaire », lieuxdeculte.qc.ca/methodo_inventaire.php.

Ministère de la Culture et Communications du Québec, « Classement d'un bien patrimonial », diocaserimouski.com/consultation/index.html.

Parcs Canada, « Histoire et culture », pc.gc.ca/fr/culture/rc1p-crhp/intro.

PROCHAZKA, Alena. « L'identité du bâti montréalais à l'aune de la continuité et de l'invention, le rôle fondateur d'André Corboz ». *La ville, phénomène de représentation*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 2011, p. 63-82.

SAINT-PIERRE, Michel L. « L'apport des travaux de 1967 à l'architecture de la cathédrale Saint-Germain ». *La cathédrale de Rimouski : parcours, mémoires, récits*, Rimouski : Les Éditions de l'Estuaire. 2017, p. 167-180.

Ville de Rimouski, « Urbanisme, permis et certificats », ville.rimouski.qc.ca/fr/citoyens/nav/Permis/sitespatrimoniaux.html?iddoc=423476.